



AIGUINES
VAR

C-A.M

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 03/2026 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR – SITE DES CAVALIERS 2026

Vu la délibération du conseil municipal n°30/2020 en date du 04/06/2020 laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22;

Vu la délibération du conseil municipal n°49/2020 en date du 25/09/2020 précisant et modifiant la délibération n°30/2020 ;

Considérant que la convention tripartite pour la gestion des sites varois du Conservatoire du littoral

DECIDE

ARTICLE 1 – Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var, en vue d'aider au financement de l'entretien et la gestion du site des Cavaliers.

ARTICLE 2 – La demande de subvention porte sur un montant de 1 000.00 euros sur un projet s'élevant à 5 000.00, soit 20% de la dépense totale de l'action.

ARTICLE 3 – Le présent acte sera notifié à :

Monsieur le Préfet

Madame le receveur municipal

Secrétariat de Mairie – affichage

Fait à AIGUINES,

le 10/03/2026



Le Maire,

Charles-Antoine MORDELET